

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 6 FÉVRIER 2020

Présents : Mrs CHAMBE Régis, MORALES Philippe, Mmes FAYET Nathalie, CHARDON Monique, Mrs BONNARD Michel, GUYOT Jean-Luc, SANGOUARD Jérôme, FAYOLLE Bruno, BUISSON Jean-Luc, FURNION Daniel, MILAN Bernard, Mmes GRANGE Mireille, MARNAS Joëlle, GRANDJEAN Dominique, BUISSON Ghislaine, CHARVOLIN Annabelle, PIEGAY Anca, COULOMB Marie, BONNARD Geneviève.

Secrétaire : Mme COULOMB Marie

Excusés : Mmes PEURIERE Céline, FAURE Véronique, JOMAND Cécile, Mrs PIEGAY Didier, VACHERON Joël, ESCALE Christian.

## 1. Présentation du projet du C.M.E.

Monsieur le Maire accueille l'ensemble du conseil municipal d'enfants et leur donne la parole pour présenter leur projet d'organisation d'une séance de cinéma en plein air. A la suite de cet exposé, un échange questions/réponses a lieu avec le conseil municipal « adultes ».

*A l'issue de ces échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité de :*

- *valider le projet tel que présenté.*
- *approuver l'intervention des services techniques communaux pour une partie de la logistique nécessaire à l'opération.*
- *prévoir les crédits nécessaires conformément au budget prévisionnel proposé.*

## 2. Débat d'Orientation Budgétaire

Charles ROBERT présente au conseil l'ensemble des documents du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 distribués en séance. Le conseil est invité à poser des questions et émettre des commentaires au fil de la présentation. Ces différents tableaux et graphiques permettent d'indiquer au conseil l'état financier de la commune, son évolution au fil des années ainsi que les marges de manœuvre budgétaires qu'il est possible d'envisager. L'état d'endettement de la commune est également présenté ainsi que le bilan 2019 des quatre principaux établissements gérés par la commune (Village Vacances, restaurant, camping et salle des fêtes). Cette présentation fournit notamment aux conseillers des éléments sur les équilibres budgétaires et les enjeux des décisions à prendre.

*Il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération à caractère non décisionnel*

## 3. Nouvelle dénomination du Village Vacances

Monique CHARDON indique au conseil que les nouvelles orientations de type de clientèle, amorcées depuis déjà plusieurs années vont se confirmer avec le nouveau projet de fonctionnement : la clientèle de « vacances » va devenir très largement minoritaire. L'appellation village « vacances » va perdre sa pertinence. Compte tenu des spécificités du site, renforcées par la rénovation "écologique" entreprise, il est proposé de le rebaptiser « village nature l'Orée du Bois ».

*Le conseil approuve à l'unanimité la nouvelle appellation du Village Vacances qui devient « Village nature l'Orée du Bois »*

## 4. Tarifs 2020/2021 Village Nature

Charles ROBERT présente au conseil la nouvelle grille des tarifs du Village Nature proposée à partir de l'ouverture en octobre 2020 et valable pour l'année 2021. Il rappelle que cette grille a été travaillée en commission tourisme en présence du Maire et des adjoints. Suite à quelques remarques quelques modifications sont apportées :

- Exclusivité du site : le tarif de 1 000 € est compté « par jour ».
- Le forfait ménage est porté à 46 € pour 1 salle, 36 € pour 1 gîte et un forfait supplémentaire de 20 € est ajouté pour le ménage d'une chambre (en gestion libre).
- Une caution de 500 € est rajoutée pour la location d'un vélo à assistance électrique.
- Le forfait « pèlerins » est étendu aux randonneurs de passage (séjour limité à 1 nuit), hébergement en gîte collectif.

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs tel que proposé en séance.*  
(la grille complète des tarifs est jointe en annexe).

## 5. Approbation financement dispositif anti-grêle

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le conseil communautaire en date du 26 novembre 2019 a approuvé, à l'unanimité des membres présents moins deux voix contre, le financement du dispositif paragrêle pour 2020 et 2021 comme suit :

- Contribution de la CCMDL à hauteur de 15.000 € par an,
- Principe d'une participation des communes à hauteur de 0,37 € / habitant / an avec conventionnement avec la CCMDL qui procédera au reversement de la totalité des sommes perçues à l'association paragrêle 69. Toutes les communes ont été invitées à en délibérer.

Pour Saint Martin en Haut, le montant s'élève à 1 437,82 € pour 3 886 habitants.

Il précise que ce dispositif fonctionne grâce à des agriculteurs volontaires qui sont groupés 2 par 2 sur un territoire et en astreinte permanente prêt à intervenir en cas de menace d'orage de grêle.

L'ensemble a coûté environ 800 000 € en 2019 sur le sud du département du Rhône. Michel BONNARD rajoute qu'un dialogue sérieux a été ouvert avec les assureurs du secteur qui se sont montrés prêts à contribuer au financement du dispositif dans la durée si son efficacité se confirme. Philippe MORALES conclue en mentionnant la participation demandée par la chambre d'agriculture à chaque exploitant à hauteur de 145 € chacun. 60 % d'entre eux ont répondu favorablement.

***Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à passer avec la CCMDL relative à la pérennisation sur 2 ans du dispositif anti-grêle et autorise le Maire à la signer.***

## 6. Cession de terrain à la Maison de Retraite — projet de résidence séniors

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, dans sa séance du 12 septembre 2019, il a adopté le principe de la cession d'une partie de la parcelle AB n° 478 en vue d'y construire une résidence séniors.

Entretemps, un document d'arpentage plus précis a été établi pour la division de cette parcelle entre la partie « résidence » et la partie conservée par la commune pour y construire la chaufferie du réseau urbain actuellement en projet.

Les surface obtenues diffèrent légèrement des chiffres annoncés en septembre : 3 541 m<sup>2</sup> au lieu de 3 577 m<sup>2</sup> pour la résidence et 738 m<sup>2</sup> au lieu de 715 m<sup>2</sup> pour la commune.

De plus la cession doit être prévue à l'euro symbolique et non à titre gratuit.

***Le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération n° 2019-64 et approuve la cession selon les conditions énoncées ci-dessus.***

## 7. Avance de subvention—association « l'envol des mots »

Monsieur le Maire indique au conseil que l'association « l'envol des mots » qui gère la médiathèque communale a fait part de difficultés de trésorerie qui nécessitent le versement d'une avance de leur subvention 2020. il propose de retenir environ la moitié de leur subvention 2019 en guise d'avance soit 25 000 €.

***Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder à l'association « l'envol des mots » une avance sur le montant de sa subvention de fonctionnement 2020 à hauteur de 25 000 €.***

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE clos la séance à 23 heures.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 5 mars 2020.

Régis CHAMBE,  
Maire

